

## **Nouvelles de la « zone de La Prairie – la Bretèche »**

Le site de la Prairie, entre l'Yvette et la Boële, a été identifié pour accueillir 2,7 millions de tonnes de déchets inertes. Les remblais atteindraient 18 mètres de hauteur et le chantier durerait 5 ans en générant une circulation de 150 à 200 camions/jour. La municipalité présente ce projet comme « un parc paysager destiné à devenir un lieu naturel propice à la biodiversité et à la détente ». L'ASEVI et les communes riveraines ont considéré que le projet présenté dans l'enquête publique (du 7/11 au 7/12/2017) n'était pas acceptable. En effet, cette ancienne zone potentiellement humide, avant les années 70, ne pourrait-elle pas être reconvertie en zone d'expansion des crues ? Et pourquoi ce projet n'a-t-il pas été coordonné avec le plan de restauration biologique et de lutte contre les inondations de l'Yvette et avec l'inventaire des zones humides qui sont actuellement à l'étude ? plan qui est piloté par le SIAHVVY en concertation avec ses partenaires institutionnels.

Cet espace de 25 ha est déjà en partie recouvert de 6 à 9 mètres de matières diverses dont les teneurs en produits toxiques sont supérieures aux limites autorisées pour le stockage des déchets inertes. Mais, la municipalité objecte le coût de l'excavation de ces anciens remblais et de leur transfert dans des sites autorisés.

Afin de trouver un compromis acceptable, l'ASEVI propose qu'à minima on étudie la possibilité de décaisser les anciens remblais sur 20 mètres, de chaque côté des cours d'eau, et qu'une réelle étude des zones humides soit réalisée. Ces nouvelles berges en pente douce permettraient de regagner du volume d'expansion des crues.

Les détails de notre argumentaire sur notre site : <http://asevi.net/>